

Conditions de participation au tirage au sort

« 20 x 200€ OFFERTS »

Du 14 au 24 novembre 2022

1. LE TIRAGE AU SORT « 20 x 200€ offerts »

La société **BWH Hotel Group France** (ci-après « **Best Western France**») Société Anonyme Coopérative de commerçants détaillants à capital variable, dont le siège social est sis 11 rue du débarcadère, Immeuble West Plaza, 92700 Colombes, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 319 641 551, organise un tirage au sort avec obligation d'achat intitulé « 20 x 200 € OFFERTS » permettant aux participants de gagner une nuit offerte à hauteur de 200€ selon les conditions décrites dans ce règlement.

2. DURÉE DU JEU

Le jeu débute le 14 novembre à 10h00 heure et se termine le 24 novembre 2022 à 23h59 (heures de Paris).

Par ailleurs, Best Western France se réserve le droit de mettre fin au jeu de manière anticipée en cas de survenance d'un cas de force majeure ou de tout évènement extérieur à sa volonté rendant la prise en compte des participations impossible. La responsabilité de Best Western France ne pourra être engagée de ce fait. Ces changements feront l'objet d'une information par tous les moyens appropriés.

3. CONDITIONS ET MODALITÉS DE PARTICIPATION

3.1. Sur le site www.bestwestern.fr

La participation au tirage au sort se fait de manière automatique pour toute personne physique majeure remplissant les conditions suivantes (le « participant ») :

- avoir sa résidence principale en France ;
- être membre français du Club Best Western Rewards®, l'inscription est gratuite et peut se faire au moment de la réservation ;

- avoir renseigné une adresse email au moment de l'inscription au Club Best Western Rewards®
- s'être inscrit à l'offre lors de la réservation ;
- avoir effectué une réservation ferme, définitive et non annulée sur le site www.bestwestern.fr d'au moins une nuit d'hôtel en France, entre le 14 et le 24 novembre 2022 (inclus) pour un séjour entre le 25 novembre et le 17 décembre 2022 inclus. Valable uniquement sur les réservations avec paiement sur place à l'hôtel.

3.2 Modalités de participation

Si une personne réserve plusieurs fois ou effectue plusieurs séjours éligibles sur la période, elle sera inscrite autant de fois dans la liste des personnes éligibles au tirage au sort.

Seuls les membres du Club de fidélité Best Western Rewards® au moment de la réservation sont éligibles à l'offre (les clients non membres peuvent s'inscrire gratuitement au Club de fidélité Best Western Rewards® au moment de leur réservation sur le site www.bestwestern.fr).

Toute annulation totale ou partielle, pour quelque cause que ce soit, de la réservation ou du séjour donnera lieu à l'annulation totale ou partielle de la participation au Tirage au sort correspondant.

Les participants reconnaissent que leur réservation passée sur le Site www.bestwestern.fr, leur séjour effectué dans un hôtel de la marque Best Western® Hotels & Resorts ou leur inscription au Club de fidélité Best Western Rewards®, ne sont pas motivés par l'espérance d'un gain résultant de leur participation au tirage au sort.

Sont exclus de la participation au tirage au sort les membres du personnel de la société Best Western France ou de toute société parente au sens de l'article L233-1 du Code de commerce et les membres de leurs familles en ligne directe, ainsi que les membres du personnel des sociétés participant à l'organisation du tirage au sort et les membres de leurs familles en ligne directe. Toute contravention aux présentes conditions de participation ou toute fraude ou suspicion sérieuse de fraude autoriserait Best Western France à annuler la participation au tirage au sort correspondante.

4. DOTATIONS

Deux gagnants chaque jour sur la période du 14 au 24 novembre seront tirés au sort à la fin de la période de participation (soit 20 gagnants) selon les modalités suivantes :

- la date de réservation faisant foi pour les participants membres du Club Best Western Rewards® sur le site www.bestwestern.fr ;
- la date de séjour faisant foi pour les participants membres du Club Best Western Rewards® dans les hôtels de la marque Best Western® Hotels & Resorts en France.

Le tirage au sort sera réalisé le 25 novembre 2022 et désignera les 20 gagnants qui percevront 2 e-cartes cadeaux Best Western® de 100€ chacune soit 200€ par gagnant. Ce gain de 200€ représente la valeur d'une nuit offerte pour 2 personnes avec petit déjeuner inclus dans notre réseau (sur la base d'un prix moyen par nuit de 120€). Les 2 e-cartes cadeaux d'une valeur de 100 € chacune seront envoyées aux 20 membres tirés au sort 48h avant leur séjour, sous réserve que celui-ci n'ait pas été annulé. Tout séjour contraint d'être reporté en dehors des dates de l'offre ne pourra être éligible au tirage au sort.

Il n'y aura qu'un seul gain attribué par personne à l'issue du tirage au sort.

Les montants additionnels du séjour (au-delà de 200€) seront à la charge du client gagnant. Les e-cartes cadeaux Best Western® ne couvrent que les frais d'hébergement.

6. VERSEMENTS DES DOTATIONS

En cas de gain, les gagnants recevront un email de la part de Best Western France le 25 novembre 2022 pour les informer. L'email sera envoyé directement à l'adresse email renseignée sur le compte du Club Best Western Rewards® du membre. Les participants doivent donc avoir renseigné une adresse email valide au moment de leur inscription au Club.

Si le séjour n'est pas annulé entre temps, les 2 e-cartes cadeaux seront envoyées par email (à la même adresse email que précédemment) 48h avant la date d'arrivée du séjour éligible.

La réception d'un des gains visés au paragraphe précédent interviendra dans un délai maximum de 48H avant la date du séjour, sous réserve que le participant ait bien communiqué à Best Western France une adresse email valide.

Le participant gagnant sera réputé avoir définitivement et irrévocablement renoncé à son gain si les informations précitées nécessaires à la réalisation de l'envoi du gain n'étaient pas reçues par Best Western France lors du tirage au sort du 25 novembre 2022.

La responsabilité de Best Western France ne saurait être engagée en cas d'erreur ou de non-distribution d'un gain ou en cas de mauvaise transmission ou de retard de l'envoi du gain lorsque ces événements sont dus au fait ou à la faute d'un tiers (y compris le fournisseur d'accès Internet, le prestataire fournissant le service de courrier électronique ou le prestataire auquel la mission de livraison des gains aura été confié) ou du participant lui-même (y compris en cas de saisie incorrecte de ses coordonnées personnelles).

7. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Best Western France ne garantit en aucun cas que l'accès au Site sera ininterrompu, facile, fiable, correct, complet, satisfaisant, exempt d'erreurs, rapide ou prompt. Best Western France ne garantit

pas la pérennité et la stabilité du ou des services offert(s) par le biais du Site, ni que le service réponde à vos besoins particuliers ou sera fiable, ininterrompu ou exempt d'erreurs.

Best Western France ne saurait être tenu pour responsable de tout dysfonctionnement du réseau empêchant le bon déroulement du tirage au sort.

En cas de communication à Best Western France par l'intermédiaire du Site ou autrement, le participant est responsable du contenu et de l'exactitude des informations ainsi transmises. Par ailleurs, Best Western France exclut expressément la responsabilité du fait des contenus qui seraient transmis par le biais du Site par courriel ou par tout autre moyen de communication.

Sous réserve des dispositions impératives de la loi applicable, dans le cas où la responsabilité de Best Western France à l'égard d'un participant venait à être engagée, le montant de l'indemnité due à ce titre ne saurait excéder la valeur de la dotation mise en jeu au titre de sa participation.

8. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tout élément, notamment et sans limitation, tous textes, fichiers, images animées ou non, photographies, vidéos, logos, dessins, modèles, logiciels, marques, autres éléments de propriété intellectuelle et autres données ou informations (ci-après, les « éléments »), constitue la propriété de Best Western France ou du tiers ayant été autorisé par Best Western France à l'utiliser et est protégé par les lois et règlements français et internationaux relatifs notamment à la propriété intellectuelle. Aucun des éléments ne pourra en tout ou partie être modifié, reproduit, copié, dupliqué, vendu, revendu, transmis, publié, communiqué, distribué, diffusé, représenté, stocké, utilisé, loué ou exploité de toute autre manière, à titre gratuit ou onéreux, par le participant ou par un tiers, quel que soient les moyens et/ou les supports utilisés, qu'ils soient connus ou inconnus à ce jour, sans l'autorisation préalable expresse et écrite de Best Western France au cas par cas, et le participant est seul responsable de toute utilisation et/ou exploitation non autorisée.

9. DONNÉES PERSONNELLES

En participant au tirage au sort « 20 X 200€ OFFERTS », le participant autorise Best Western France à collecter des données personnelles le concernant pour les besoins de l'organisation du tirage au sort et afin de lui envoyer les gains par email ou par voie postale.

Conformément aux dispositions applicables en matière de protection des données à caractère personnel, les participants bénéficient d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données personnelles, ainsi que du droit d'obtenir la limitation de leur traitement et d'un droit d'opposition (au traitement des données, ainsi qu'à la prospection notamment commerciale). Les participants disposent également du droit de définir des directives relatives au sort de ses données à caractère personnel et à la manière dont ils souhaitent que les droits soient exercés après leur décès.

Ces droits s'exercent sur simple demande écrite accompagnée de la copie d'un titre d'identité signé adressée par courrier postal à l'adresse suivante : Best Western France – Pôle Données personnelles – Immeuble West Plaza – 11 rue du débarcadère – 92700 Colombes, ou par email à l'adresse suivante : donneespersonnelles@bestwestern.fr.

Le participant dispose en tout état de cause de la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, autorité française en charge de la protection des données à caractère personnel, s'il estime que le traitement de ses données n'est pas effectué conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables.

Les informations enregistrées par Best Western France dans le cadre de l'organisation du jeu sont réservées à l'usage de Best Western France, et ne peuvent être communiquées qu'aux sociétés participant à l'organisation du jeu pour les besoins de celui-ci.

Le participant autorise Best Western France et les sociétés participant à l'organisation du jeu à mentionner son gain éventuel dans le cadre de la promotion du jeu sur le Site de la marque, ses réseaux sociaux ou sur les sites Internet des sociétés participant à l'organisation du jeu, en indiquant par exemple son prénom, son initiale de nom de famille et son gain, par une formule du type « *Pierre D. 200€ gagnés sur bestwestern.fr* ».

Le participant autorise également Best Western France et les sociétés participant à l'organisation du tirage au sort à les contacter dans le cadre d'un questionnaire de satisfaction visant à mesurer leurs appréciations du jeu.

10. DROIT APPLICABLE, JURIDICTION COMPETENTE

Les présentes conditions de participation sont soumises au droit français. Si tout ou partie de ces conditions de participation est déclarée invalide ou inapplicable par une juridiction ou autorité compétente, les autres dispositions continueront de s'appliquer. Tout litige pour lequel les parties ne parviendraient pas à un accord amiable sera soumis aux juridictions françaises compétentes.

11. CONTACT

Pour obtenir davantage d'informations ou pour toute question concernant les présentes conditions de participation, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante :

Best Western France
Tirage au sort «20 X 200€ OFFERTS»
11 rue du débarcadère
Immeuble West Plaza
92700 Colombes

12. DEPOT LEGAL

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'organisateur, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site. Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au tirage au sort, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer. Le règlement est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite par courrier, avant la date de clôture du jeu à l'adresse mentionnée à l'article 11. Le règlement complet peut être également consulté en ligne sur le site du jeu. Les frais postaux nécessaires à l'obtention du règlement seront remboursés sur simple demande sur la base du tarif lent " lettre " en vigueur.

Fait à Colombes le 7 novembre 2022.